



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE ET DES ANCIENS COMBATTANTS



ARMÉE DE L'AIR

CHEF D'ETAT-MAJOR DE L'ARMEE
DE L'AIR

Paris, le 21 NOV. 2011

N° 003303 /DEF/CEMAA

DECISION

- OBJET : format de traditions des unités navigantes de l'armée de l'air, 6^{ème} étape
- REFERENCES :
- a) décision n°1027/DEF/CEMAA du 17 avril 2008, relative au format de traditions de l'armée de l'air, 1^{ère} étape.
 - b) décision n°2612/DEF/CEMAA du 4 juillet 2008, relative au format de traditions de l'armée de l'air, 2^{ème} étape.
 - c) décision n°1395/DEF/CEMAA du 31 mai 2010, relative au format de traditions de l'armée de l'air, 3^{ème} étape.
 - d) Décision n°2050/DEF/CEMAA du 08 septembre 2010, relative au format de traditions de l'armée de l'air, 4^{ème} étape.
 - e) Décision n°2608/DEF/CEMAA du 29 août 2011, relative au format de traditions de l'armée de l'air, 5^{ème} étape.
- P. JOINTE : une annexe

La présente décision constitue la 6^{ème} étape d'une série devant aboutir à un ensemble qui, d'une part, permette la survivance du plus grand nombre de traditions possibles et qui, d'autre part, soit représentatif de la diversité historique de l'armée de l'air.

Cette décision confie les traditions d'escadrons et d'escadrilles en sommeil aux unités navigantes du Centre de formation aéronautique militaire initiale de Salon de Provence et de l'Ecole de pilotage de l'armée de l'air de Cognac.

Le CFAMI et l'EPAA, mais aussi l'ETO de Cazaux recevront chacun un nom de parrain. Le commandement de chacune de ces unités fera des propositions en ce sens.

I. Le CFAMI de Salon de Provence

Au CFAMI, les deux Escadrons d'instruction en vol (EIV) qui comprennent deux escadrilles chacun, et l'Escadron de formation des navigateurs de combat (EFNC), sans escadrille constituée, reprendront les traditions suivantes.

- Le 1^{er} EIV :

Le 1^{er} EIV reprendra les traditions de l'ex Escadron de bombardement 2/93 CEVENNES, avec ses deux escadrilles VB 109 (diable grenadier) et VB 125 (Pierrot).
Il prendra pour dénomination « EIV 2/93 CEVENNES ».

- Le 2^{ème} EIV :

Le 2^{ème} EIV reprendra les traditions de l'ex Escadron de chasse 3/5 COMTAT-VENAISSIN, avec ses deux escadrilles ERC 571 (fanion pirate) et SPA 171 (dragon).
Il prendra pour dénomination « EIV 3/5 COMTAT-VENAISSIN ».

- L'EFNC :

L'EFNC reprendra les traditions de l'ex Escadron de ravitaillement 1/93 AUNIS.
Il prendra pour dénomination « EFNC 1/93 AUNIS ».

II. L'EPAA de Cognac

A l'EPAA de Cognac, les deux Escadrons d'instruction en vol (EIV), qui comprennent trois escadrilles chacun, et le Centre de formation des instructeurs pilotes (CFIP), qui dispose de deux escadrilles, reprendront les traditions suivantes.

- Le 1^{er} EIV :

Le 1^{er} EIV reprendra les traditions de l'ex Escadron de chasse 1/13 ARTOIS, avec ses deux escadrilles SPA 83 (chimère) et SPA 100 (hirondelle). La SPA 155 (Petit Poucet) constituera sa troisième escadrille.
Il prendra pour dénomination « EIV 1/13 ARTOIS ».

- Le 2^{ème} EIV :

Le 2^{ème} EIV reprendra les traditions de l'ex Escadron de chasse 2/12 PICARDIE, avec ses deux escadrilles SPA 173 (oiseau de paradis) et SPA 172 (perroquet). L'EALA 9/72 (Petit Prince) constituera sa troisième escadrille.
Il prendra pour dénomination « EIV 2/12 PICARDIE ».

▪ Le CFIP :

Le Centre de formation des instructeurs pilotes prendra l'appellation d'Escadron de formation des instructeurs pilotes (EFIP). Il reprendra les traditions de l'ex Escadron de chasse 1/11 ROUSSILLON, avec ses deux escadrilles (1^{ère} et 2^e escadrille du GC III/6). Il prendra pour dénomination « EFIP 1/11 ROUSSILLON ».

III. Mise en œuvre des décisions ci-dessus

La DRHAA, en liaison avec le Délégué au patrimoine de l'armée de l'air, constitueront les dossiers de reprise de traditions et de décorations collectives devant être présentés au ministre de la défense, ainsi que ceux relatifs aux insignes unité devant être modifiés ou créés à cette occasion.



DESTINATAIRES :

- In fine

DESTINATAIRES :

- Monsieur le général, major général de l'armée air
- Monsieur le général, inspecteur de l'armée de l'air
- Monsieur le général, commandant les forces aériennes
- Monsieur le général, commandant du soutien des forces aériennes
- Monsieur le général, commandant la défense aérienne et les opérations aériennes
- Monsieur le général, commandant les forces aériennes stratégiques
- Monsieur le général, commandant le centre d'expériences aériennes militaires
- Monsieur le général, commandant de l'école de l'air
- Monsieur le général, commandant les forces françaises à Djibouti
- Monsieur le général, directeur des ressources humaines de l'armée de l'air
- Monsieur le général, directeur du service commissariat des armées
- Monsieur le général, directeur du service historique de la défense -Air
- Monsieur le général, sous-chef emploi soutien
- Monsieur le général, sous-chef plans-programmes
- Monsieur le général, chef du service historique de la défense – Département de l'armée de l'air et Division symbolique de la défense/Section symbolique air
- Monsieur le colonel, chef du service d'information relations publiques de l'armée de l'air
- Monsieur le colonel, sous-directeur accompagnement de la DRHAA
- Toutes bases
- Tous détachements air

Annexe de la décision n° 003303 en date du 21 NOV. 2011

ANNEXE

Escadron de bombardement 2/93 CEVENNES

1. Historiques respectifs escadron et escadrilles :

Le GR I/22 est créé en 1932, formé des escadrilles VB 109 (diable grenadier) et VB 125 (Pierrot). Il est engagé dans la Bataille de France, obtenant une citation à l'ordre de l'armée aérienne pour son action en mai-juin 1940. Maintenu en activité après l'Armistice, il passe sous commandement allié en janvier 1943, tout en se transformant en groupe de bombardement moyen, le GBM I/22 MAROC. Il est ensuite engagé dans la reconquête de l'Europe de 1944 à 1945, totalisant 1228 missions en deux ans, obtenant trois nouvelles citations à l'ordre de l'armée aérienne et la fourragère aux couleurs de la Médaille militaire avec olive 39-45. Dissous en 1946, ses traditions sont ultérieurement reprises par l'EB 2/93 CEVENNES (1965-1976) puis 3/91 CEVENNES (1976-1983), au sein des FAS.

La VB 109 (diable grenadier) est créée en avril 1915 et termine la Grande guerre avec deux citations à l'ordre de l'armée et la fourragère aux couleurs du ruban de la croix de guerre. Ses traditions sont immédiatement reprises en 1920 par le 2^e puis 22^e RAB et, en 1932, par la 1^{ère} escadrille du GR I/22 puis du GBM I/22 MAROC (1932-1946).

La VB 125 (Pierrot) est créée en février 1917. Ses traditions sont immédiatement reprises en 1920 par le 2^e puis 22^e RAB et, en 1932, par la 2^e escadrille du GR I/22 puis du GBM I/22 MAROC (1932-1946).

<p>EB 2/93 CEVENNES</p>  <p>(insigne homologué A923)</p>	<p>VB 109¹</p>	
	<p>VB 125²</p>	

2. Rappel des distinctions collectives :

- 2/93 CEVENNES : croix de guerre 1939-1945 à quatre palmes de bronze et fourragère aux couleurs de la Médaille militaire avec olive 39-45.
- VB 109 : croix de guerre 1914-1918 à 2 palmes de bronze et fourragère aux couleurs de la croix de guerre.

¹ Insigne à homologuer

² Insigne à homologuer

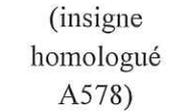
Escadron de chasse 3/5 COMTAT-VENAISSIN

1. Historiques respectifs escadron et escadrilles :

L'EC 3/5 COMTAT-VENAISSIN a connu deux périodes d'existence, à Orange : de 1950 à 1957, il a pour mission la transformation des pilotes de chasse sur avions de combat à réaction et, de 1981 à 1988, il assure la transformation sur *Mirage F1*, avant de devenir un escadron de chasse à part entière, de 1988 à 1997. Il reçoit une citation à l'ordre de l'armée aérienne au titre des TOE pour sa participation à l'opération DAGUET, au sein de la 5^e EC. Il est formé des escadrilles ERC 571 (fanion pirate) et SPA 171 (dragon), et se voit affecter la SPA 62³ (coq *unguibus et rostro*), de 1985 à 1988.

L'ERC⁴ 571 (fanion pirate) est formée en 1938 à partir d'un groupe de chasse de réserve stationné à Alger, créé un an plus tôt ; elle est intégrée au GC III/4 en mai 1940, groupe dissous en août 1940 sans avoir été engagé au combat.

La SPA 171 (dragon) est créée en septembre 1918 et dissoute en mars 1919. Ses traditions sont ultérieurement reprises par la 2^e escadrille de l'EC 3/5 COMTAT-VENAISSIN (1950-1957, 1981-1997).

EC 3/5 COMTAT- VENAISSIN 	ERC 571 (insigne homologué A575)	
 (insigne homologué A578)	SPA 171 (insigne homologué A574)	

2. Rappel des distinctions collectives :

- 3/5 COMTAT-VENAISSIN : croix de guerre TOE à une palme de bronze (au sein de la 5^e EC, opération DAGUET).

³ Actuellement, 3^e escadrille de l'EC 1/3 NAVARRE

⁴ Escadrille régionale de chasse

Escadron de ravitaillement en vol 1/93 AUNIS

1. Historique de l'escadron :

L'ERV 4/93 puis 1/93 AUNIS œuvre sur C-135, au sein des FAS, du 1^{er} juin 1965 au 1^{er} août 1996, à Istres. Il est héritier des traditions du GB I/31 AUNIS⁵. Ce groupe, créé en 1944 à partir d'un groupe de bombardement FFI, est engagé dans les combats des poches de l'Atlantique (Royan, Grave, La Rochelle) de novembre 1944 à avril 1945 (410 bombardements, deux équipages perdus, une citation), et finalement dissous en 1946. L'ERV AUNIS qui en reprend les traditions, outre sa mission stratégique au profit de la composante nucléaire pilotée, est de toutes les opérations et déploiements extérieurs, notamment de l'opération DAGUET (1990-1991) où il est cité au sein de la 93^e ERV.

ERV 1/93 AUNIS	Insigne escadron (homologué A930)	
-------------------	--------------------------------------	--

2. Rappel des distinctions collectives :

- 1/93 AUNIS : croix de guerre 1939-1945 à une palme de bronze, croix de guerre des TOE à une palme de bronze (au sein de la 93^e ERV, opération DAGUET).

⁵ Ne pas confondre avec le GB I/31 de la Bataille de France, sans lien de filiation.

Escadron de chasse 1/13 ARTOIS

1. Historiques respectifs escadron et escadrilles :

Le GC III/2 est créé en mai 1939, constitué des escadrilles SPA 83 (chimère) et SPA 100 (hirondelle). Engagé dans la Bataille de France, il remporte 33 victoires aériennes, obtient une citation à l'ordre de l'armée aérienne et est dissous à l'été 1940. Ses traditions sont reprises par le GC II/21 ARTOIS (1951-1956), unité qui combat en Indochine, distinguée de deux citations à l'ordre de l'armée aérienne et de la fourragère aux couleurs du ruban de la croix de guerre TOE, pour son action au feu de 1952 à 1954. Rapatrié en métropole en 1956, l'ARTOIS devient EC 1/13 à Colmar au sein de la FATac, sur chasseurs-bombardiers. L'EC 1/13 reprend à partir de 1986 la mission de transformation sur *Mirage III/5* et accueille deux autres escadrilles, les SPA 155 (Petit Poucet) et SPA 160 (diable rouge), avant d'être dissous en 1993. Il est à noter que le groupe puis l'escadron de chasse ARTOIS n'ont aucun lien de filiation ou de traditions avec le groupe FAFL ARTOIS qui opère en AOF, de 1942 à 1945.

La SPA 83 (chimère) est créée en janvier 1917, termine la Grande guerre avec 11 victoires homologuées. Dissoute en février 1919, ses traditions ne sont reprises qu'à partir de 1939 par la 1^{ère} escadrille du GC III/2.

La SPA 100 (hirondelle) est créée en janvier 1918, termine la Grande guerre avec 23 victoires. Dissoute en juillet 1919, ses traditions sont reprises en 1939 par la 2^e escadrille du GC III/2.

La SPA 155 (Petit Poucet) est créée en juillet 1917, termine la Grande guerre avec 13 victoires et une citation à l'ordre de l'armée aérienne. Dissoute en juillet 1919, ses traditions sont reprises par le GC II/4 (1933-1940), l'EC 3/4 FLANDRE (1950-1957), l'EC 1/13 ARTOIS (1986-1992) et enfin par l'EC 2/13 ALPES (1992-1994). Il est à noter que l'arrivée au sein des EC 1/13 puis 2/13 de la SPA 155 était due à la reprise par ces escadrons de la mission de transformation sur *Mirage III/5*.

EC 1/13 ARTOIS	SPA 83 (homologué A681)	
 (homologué A1181)	SPA 100 (homologué A682)	
	SPA 155 (homologué A573)	

2. Rappel distinctions collectives :

- 1/13 ARTOIS : croix de guerre 1939-1945 à une palme de bronze, croix de guerre TOE à 2 palmes de bronze et fourragère aux couleurs du ruban de la croix de guerre TOE (guerre d'Indochine),
- SPA 155 : croix de guerre 1914-1918 à une palme de bronze.

Escadron de chasse 2/12 PICARDIE

1. Historiques respectifs escadron et escadrilles :

L'EC PICARDIE est créé en tant que 3/12 le 1^{er} décembre 1954. Il ne reprend les traditions d'aucun groupe de chasse de la Seconde guerre mondiale, et regroupe celles de deux escadrilles de chasse de la Grande guerre formées tardivement, les SPA 173 et 172. Il n'a aucun lien de filiation avec le Groupe FAFL PICARDIE. Dissous en 1957 et recréé le 1^{er} juin 1980 en tant que 2/12 avec les mêmes traditions, le PICARDIE est finalement dissous en 2009 à Cambrai. Il a été déployé au Tchad, dans les Emirats arabes unis, en Arabie saoudite et enfin au-dessus des Balkans. Pour son engagement dans l'opération TRIDENT (ex-Yougoslavie, 1999), l'EC 2/12 PICARDIE reçoit une citation à l'ordre de la brigade aérienne (sans attribution de la croix de la valeur militaire). Outre ses deux escadrilles originelles, le PICARDIE a accueilli également les traditions de la SPA 90 (coq) en tant que 3^e escadrille, de 1997 à sa dissolution.

Les SPA 173 (oiseau de paradis) et SPA 172 (perroquet) sont créées en novembre 1918 et dissoutes en 1919. Elles terminent toutes les deux le conflit avec 2 victoires aériennes. Leurs traditions sont demeurées en sommeil de 1919 à 1954.

EC 2/12 PICARDIE  (homologué A1297)	SPA 173 (homologué A614)	
	SPA 172 (homologué A615)	

L'EALA 9/72 est créée le 15 août 1956 et s'installe à Méchéria, avec plusieurs détachements permanents sur le territoire algérien. Armée par le personnel de la 5^e EC, elle opère sur douze monomoteurs T-6G au profit des unités terrestres dans l'éclairage, l'escorte de convois et l'appui-feu. Elle est intégrée à l'Escadron d'aviation légère d'appui 3/5 le 1^{er} décembre 1959 en tant que 1^{ère} escadrille, avec les mêmes missions, le 3/5 étant finalement dissous le 1^{er} octobre 1962. Avant son intégration au 3/5, elle déplorait deux personnels navigants morts en SAC. Elle s'est choisie le Petit-Prince comme insigne, « *apparu sur une montagne où l'homme n'avait jamais posé le pied* » selon les termes mêmes de l'ouvrage de Saint-Exupéry, en comparaison avec les monts des Ksours, un des secteurs d'opérations de l'escadrille. Ses traditions ont été reprises de 1993 à 2010 par la 2^e escadrille de l'ER 1/33 BELFORT.

EALA 9/72 (homologué A819)	
-------------------------------	---

2. Rappel des distinctions collectives :

- 2/12 PICARDIE : une citation à l'ordre de la brigade aérienne (sans attribution de la croix de la valeur militaire, opération TRIDENT)

Escadron de chasse 1/11 ROUSSILLON

1. Historiques respectifs escadron et escadrilles :

Le GC III/6 est créé en mai 1939, officiellement composé des escadrilles SPA 89 (guêpe) et SPA 162 (tigre). Toutefois, le commandant du groupe choisit pour ses escadrilles deux insignes différents, le « masque de tragédie » (ou « masque africain ») pour la 1^{ère}, et le « masque de comédie » pour la seconde ; les traditions des SPA 89 et 162 seront ultérieurement reprises en 1952, au sein de l'EC 1/12 CAMBRESIS. Le GC III/6 est engagé dans la Bataille de France et y remporte 18 victoires. Maintenu en activité dans l'armée de l'air d'armistice, le GC III/6 combat en Syrie en 1941 où il remporte 21 victoires contre les Britanniques. Baptisé ROUSSILLON en 1943 et passant sous commandement allié, le GC III/6 participe à la reconquête de l'Europe, obtenant deux nouvelles citations à l'ordre de l'armée aérienne et la fourragère aux couleurs du ruban de la croix de guerre avec olive 39-45 ; il est dissous en 1946. Recréé en 1950 pour combattre en Indochine, le GC III/6 ROUSSILLON y obtient deux citations à l'ordre de l'armée aérienne et la fourragère aux couleurs de la croix de guerre TOE, pour son action au feu jusqu'en 1952. Recréée en métropole en 1952 sous la forme de l'EC 1/11 ROUSSILLON, l'unité participe à toutes les opérations extérieures (Afrique, Moyen-Orient) jusqu'en 1994, obtenant une citation à l'ordre de l'armée aérienne au titre des TOE, au sein de la 11^e EC, pour sa participation à l'opération DAGUET.

L'histoire des escadrilles originelles du ROUSSILLON est directement liée à celle du groupe.

EC 1/11 ROUSSILLON  (homologué A1090)	1 ^{ère} escadrille du GC III/6 (homologué A1119)	
	2 ^{ème} escadrille du GC III/6 (homologué A1118)	

2. Rappel distinctions collectives :

- 1/11 ROUSSILLON : croix de guerre 1939-1945 à deux palmes de bronze, fourragère aux couleurs du ruban de la croix de guerre avec olive 39-45, croix de guerre TOE à 3 palmes de bronze (guerre d'Indochine, et opération DAGUET au sein de la 11^e EC), et fourragère aux couleurs du ruban de la croix de guerre TOE (guerre d'Indochine).